

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital autorisé - - - - \$10,000,000
Capital versé et Réserve - - 7,800,000
Total de l'Actif - - - - 72,000,000

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

J.-A. Vaillancourt, Président; l'hon. F.-L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte; E.-H. Lemay; l'hon. J.-M. Wilson; A.-A. Larocque; A.-W. Bonner.

BEAUDRY LEMAN, Gérant-général.

291 Succursales et sous-agences en Canada.

41 Succursales dans la Cité et le District de Montréal.

Nous allouons l'intérêt au plus haut taux courant sur tout dépôt de \$1.00 ou plus fait à notre Département d'Epargne.

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860

Capital autorisé \$5,000,000
Capital versé 2,000,000
Réserve 2,200,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux taux les plus bas.

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette Institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après Jeudi le premier avril prochain, aux actionnaires enregistrés lundi le quinze mars prochain, à trois heures, p.m.

Par ordre du Conseil de Direction.

A. P. LESPERANCE,
Gérant Général.

Montréal, le 23 février 1920.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

DIVIDENDE TRIMESTRIEL No 65

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de DEUX POUR CENT (2 p.c.), étant au taux de HUIT POUR CENT (8 p.c.) l'an sur le Capital versé de cette Institution a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 mars 1920 et sera payable au bureau central de la Banque à Montréal, et à ses succursales, le et après le 1er avril 1920, aux Actionnaires enregistrés dans les livres le 15 mars prochain.

PAR ORDRE DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION,

Le Vice-Président et Directeur général,

TANCREDE BIENVENU

Montréal, le 27 février 1920.

AUGMENTATION DES TAUX DE FRET

Les taux ne fret sur les produits alimentaires expédiés en Angleterre sur des navires britanniques ont été augmentés de 30 cents par cent livres et seront de 75 cents au lieu de 35 cents. C'est ce qui a été annoncé hier. Comme le ministre britannique du Ravitaillement a 300,000,000 de livres de porcs en entrepôt aux Etats-Unis, cette augmentation signifie que le public anglais aura à payer \$90,000,000 de plus que si ces produits avaient été expédiés à l'ancien taux.

D'après M. Robert Graham, représentant ici du ministre anglais, le taux de 45 cents par cent livres avait été fixé par le ministre britannique des Transports, et les expéditions étaient faites sur les navires dans lesquels le gouvernement anglais avait réquisitionné l'espace voulu. Ces expéditions seront maintenant retardées jusqu'à ce que les nouveaux taux aient été confirmés par le gouvernement de Londres et M. Graham va partir cette semaine pour régler ces questions et d'autres avec le ministre du Ravitaillement.